

Mobiliser un accompagnement pluridisciplinaire pour les propriétaires occupant un logement insalubre



Objectif opérationnel 8 : Faciliter la mise en œuvre de dispositifs novateurs en matière de Lutte contre l'Habitat Indigne.

Public concerné : propriétaires occupant un logement insalubre nécessitant un accompagnement pluridisciplinaire

Territoire ciblé : Expérimentation dans le 54 puis dans le Grand Est

Pilote d'action : Réseau régional LHI co-piloté par l'ARS et la DREAL

Responsable opérationnel : réseau régional LHI

Partenaires associés : DT-ARS, DDT, SCHS et PDLHIND 54

Référence :

- Plan Régional de lutte contre l'habitat indigne du Grand Est

Contexte



La réglementation n'impose aucune distinction de traitement entre les différents occupants d'un logement insalubre, qu'ils soient locataires, propriétaires ou occupants sans titre. La situation des propriétaires occupants soulève toutefois une difficulté particulière : concilier liberté individuelle, droit de propriété et protection de la personne occupant un logement dangereux. Cette action doit permettre de faciliter la prise en compte de ces situations complexes, parfois « lourdes » à porter pour les accompagnants et les autorités administratives compétentes.



Descriptif de l'action

Les objectifs de cette action sont :

- d'accompagner, sur les plans administratif, financier, technique, psychologique et médico-social, des propriétaires occupants confrontés à une procédure d'insalubrité ;
- de promouvoir le « savoir habiter ».

La mise en œuvre de l'action comprend principalement deux phases :

○ **Mise en place de la phase expérimentale avec le département 54 (sous réserve de financements).**
Cette action est dans un premier temps mise en œuvre pour un public restreint et complexe (personnes vivant en situation d'incurie) et sur un territoire expérimental (le 54).

Il s'agit de situations humaines singulières et complexes pour lesquelles les dispositifs existants sont souvent mal adaptés. Les occupants d'habitat indigne en situation d'incurie cumulent des difficultés sociales, voire médico-psychologiques, et financières. Ces situations sont très complexes à traiter et nécessitent l'intervention d'une pluralité d'acteurs sensibilisés à l'incurie (agents nettoyeurs, psychologue, assistant social...).

Le Pôle Départemental de Lutte contre l'Habitat Indigne et Non Décent de Meurthe-et-Moselle (PDLHIND 54) travaille depuis de nombreux mois à la mise en place d'une équipe pluridisciplinaire dédiée à la lutte contre les situations d'incurie. Une convention a été établie entre une association et le PDLHIND 54 pour assurer le fonctionnement de l'action. Le pôle recherche également la participation financière des collectivités. L'équipe pourrait agir en premier lieu sur l'agglomération nancéenne sous réserve d'un financement en ce sens.

○ **Extension à d'autres départements suivant le retour d'expérience, proposition de modèles d'accompagnement en fonction du type de territoire et des expériences locales.**

Indicateurs de résultats

- Nombre de situations prises en charge par l'équipe pluri disciplinaire 54
- Indicateurs annuels sur les 3 années prévues

Calendrier 2018-2019



2018 :

- Lancement de l'expérimentation en Meurthe-et-Moselle
- Recueil des pratiques et des expériences locales qui peuvent être partagées (en Grand Est ou hors région)

2020 :

Bilan de la 2ème année et 3ème année de l'expérimentation

2019 :

- Bilan de la 1ère année et 2ème année de l'expérimentation
- Première proposition de modèles d'accompagnement

1^{er} et 2^e trimestres 2021 :

Bilan de l'expérimentation